



Oujda, le...15 AOUT 2024...

Avis

Dans le cadre de la mobilité interne, nous invitons le personnel administratif, technique et médical souhaitant le changement de service de déposer leur demande, dument signé et portant l'avis du chef de service et de la direction de l'établissement hospitalier de rattachement, à la Division des Ressources Humaines et du Développement Continu (Service Gestion du Personnel) **entre le 19/08/2024 et le 06/09/2024**

Toute demande déposée hors délai ne sera pas traitée par l'administration. ۞

La Direction

